



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	12	30 .04	26
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé :51
Nombre de
conseillers en
exercice :51

Date de
convocation :
17 avril 2026

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 17/04/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BEAUPIED Laurent, BINON Gabriel, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, BOUR Patrice, BOUSSEL Eric, BREVOT Benoît, CAILLET Laurence, COCHARD Elodie, COLLINET-VOYARD Christine, DANGIN Anita, DE AMARAL Kevin, DECHANET Marie-José, DESHOULLES Jacky, ERARD Carine, ERARD Claudine, FOURRIER Sébastien, GAGNANT Thomas, GENTILHOMME Quentin, GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEBOUCHER David, LEGER Walter, LEMOINE Pascal, MARY Patrick, MONNE Carmen, NOBLOT Christophe, PINTO Hugo, PIOT Bernard, RENARD Régis, RONDELET Guillaume, ROUSSEL Véronique, SLANGEN Eric, TAPPREST Vanessa, VAIRELLES Virginie, VARENNES Fabien, VERGEOT Denis, WOJTYNA Lucienne

Mandat de procuration : BOURLIER Brigitte pouvoir donné à COLLINET-VOYARD Christine, MAITRE Pierre-Frédéric pouvoir donné à GEOFFROY Mikaël, SCHREINER Jean-Baptiste pouvoir donné à ERARD Claudine, YOT Olivier pouvoir donné à BEAUPIED Laurent

Absents : DANISKAN Serkan, HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, PROVIN Emmanuel

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....43
Absents ayant donné mandat de procuration.....4
Absents.....4
Votants.....47

12) TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2026

Pour : 46	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 1
	aucun	aucun	LEMOINE Pascal

Rapporteur : Monsieur Benoit BREVOT, Vice-Président

Il est rappelé que depuis début 2017, le nouveau schéma de collecte est mis en place pour toutes les communes hormis le centre-ville de Bar sur Aube pour lequel la nouvelle organisation est entrée en vigueur au 1er mars 2017.

En application de la délibération n°13 du 25 septembre 2025, le territoire est désormais découpé en 4 secteurs :

	FREQUENCE
ZONE 1 : BAR SUR AUBE logements sociaux	hebdomadaire
ZONE 2 : BAR SUR AUBE autres secteurs, PROVERVILLE	Hebdomadaire
ZONE 3 : SECTEURS SANS PAV VERRE ET PAPIER (FONTAINE)	Toutes les deux semaines
ZONE 4 : AUTRES COMMUNES	Toutes les deux semaines

Monsieur LEMOINE ne prend pas part au vote.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, **VOTE** les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit :

ZONAGES	TAUX 2026
ZONE 1 : BAR SUR AUBE logements sociaux	15,00 %
ZONE 2 : BAR SUR AUBE autres secteurs, PROVERVILLE	12,60 %
ZONE 3 : SECTEURS SANS PAV VERRE ET PAPIER (FONTAINE)	11.50 %
ZONE 4 : AUTRES COMMUNES	10,70 %

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,
Affiché le 4 mai 2026

Philippe BORDE,

President

